

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 mars 2015

L'an deux mil quinze, le jeudi 26 mars à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie de Le Plessis Brion, sur la convocation de Monsieur Jean-Pierre DAMIEN, Maire, adressée aux conseillers municipaux le 19/03/2015.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1-Appel
- 2-Désignation d'un secrétaire de séance
- 3-Approbation du compte rendu et du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12/03/2015
- 4-Déplacement provisoire des registres d'état civil dans une salle associative communale avenue St Sulpice
- 5-Approbation du compte administratif 2014 de la commune
- 6-Approbation du compte administratif assainissement 2014
- 7-Approbation du compte administratif eau 2014
- 8-Approbation du compte de gestion communal 2014
- 9-Approbation du compte de gestion assainissement 2014
- 10-Approbation du compte de gestion eau 2014
- 11-Affectation du résultat 2014 de la commune
- 12-Affectation du résultat 2014 du service assainissement
- 13-Affectation du résultat 2014 du service eau
- 14-Examen des subventions aux associations
- 15-Vote des taux communaux
- 16-Adoption du Budget primitif communal 2015
- 17-Adoption du Budget primitif assainissement 2015
- 18-Adoption du Budget primitif eau 2015
- 19-Questions diverses

Appel

Mr DAMIEN procède à l'appel :

Etaient présents

Monsieur Jean-Pierre DAMIEN, Monsieur Philippe VAN DE SYPE, Madame Françoise DACQUIN, Madame Françoise CORTES, Monsieur François SELLIER, Monsieur Michel DÉCHAUX, Madame Mireille MOENS, Madame Liliane BRUNEL, Monsieur Jean-Pierre CAUDRON, Monsieur Gérard CHARPENTIER, Madame Céline HUTCHINSON (arrivée à 18h35), Monsieur Laurent LESUR, Madame Valérie LAPIERRE

Etaient absents représentés

Monsieur Sébastien CHOQUET (pouvoir à M. Michel DÉCHAUX), Madame Julie LE HIR (pouvoir à Mme Françoise CORTES)

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Sandrine CLERGET, Rédacteur

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal présents d'avoir répondu à la convocation.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Gérard CHARPENTIER est désigné secrétaire de séance.

2015-17 Approbation du Compte rendu et du procès-verbal des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 12/03/2015

L'ensemble du Conseil Municipal a reçu le compte rendu et le procès-verbal des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 12/03/2015.

Une observation est portée sur le procès-verbal : Monsieur LESUR précise et souhaite que l'on rajoute au procès-verbal en page 4 qu'il avait donné son avis et justifié son désaccord sur l'achat de la parcelle B766. L'argument donné par Monsieur LESUR était le suivant : l'aménagement par une route pourrait en creusant abîmer les racines des gros chênes qui se trouvent sur les parcelles voisines de celle achetée.

Monsieur le Maire précise que cet argument n'a pas été donné et qu'il était question d'une demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte rendu des délibérations et le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12/03/2015.

2015-18 Déplacement provisoire des registres d'état civil dans une salle associative communale avenue St Sulpice à LE PLESSIS BRION

Afin d'accueillir les personnes à mobilité réduite et en cas de besoin, en attendant la fin des travaux d'accessibilité à la Mairie, Monsieur le Maire propose de déplacer les registres d'état civil provisoirement dans une salle associative communale accessible située avenue St Sulpice afin de célébrer des mariages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, en attendant la fin des travaux d'accessibilité de la mairie de déplacer de la Mairie, les registres d'état civil provisoirement et en cas de besoin, à la salle associative communale accessible aux personnes à mobilité réduite située avenue St Sulpice à LE PLESSIS BRION.

2015-19 Approbation du compte administratif 2014 de la commune

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote. Madame Françoise CORTES doyenne d'âge, prend la présidence de l'assemblée et fait lecture du Compte administratif communal 2014 qui est crédité d'un excédent de clôture de 401 484.04€ et qui se répartit comme suit :

*Investissement	Dépenses	97 703.84€
	Recettes	183 623.87€
	Solde	85 920.03€
*Fonctionnement	Dépenses	820 947.92€
	Recettes	1 136 511.93€
	Solde	+ 315 564.01€
*Solde	Dépenses	918 651.76€
	Recettes	1 320 135.80€
	Solde positif	+401 484.04€

Compte tenu de ces informations, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés (soit à 14 voix pour) le compte administratif communal 2014 faisant ressortir un excédent global de 401 484.04€.

2015-20 Approbation du compte administratif assainissement 2014

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote. Madame Françoise CORTES doyenne d'âge, prend la présidence de l'assemblée et fait lecture du Compte administratif assainissement 2014 qui est crédité d'un excédent de clôture de 288 589.70€ et qui se répartit comme suit :

*Investissement	Dépenses	17 250.21€
	Recettes	258 874.71€
	Solde	241 624.50€

*Fonctionnement	Dépenses	19 922.35€
	Recettes	66 887.55€
	Solde	46 965.20€

*Solde	Dépenses	37 172.56€
	Recettes	325 762.26€
	Solde positif	+288 589.70€

Compte tenu de ces informations, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés (soit à 14 voix pour) le compte administratif assainissement 2014 faisant ressortir un excédent global de 288 589.70€.

2015-21 Approbation du compte administratif eau 2014

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote. Madame Françoise CORTES doyenne d'âge, prend la présidence de l'assemblée et fait lecture du Compte administratif eau 2014 qui est crédité d'un excédent de clôture de 206 228.84€ et qui se répartit comme suit :

*Investissement	Dépenses	10 277.00€
	Recettes	127 888.99€
	Solde	117 611.99€

*Fonctionnement	Dépenses	6 680.00€
	Recettes	95 296.85€
	Solde	88 616.85€

*Solde	Dépenses	16 957.00€
	Recettes	223 185.84€
	Solde positif	+206 228.84€

Compte tenu de ces informations, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés (soit à 14 voix pour) le compte administratif eau 2014 faisant ressortir un excédent global de 206 228.84€.

2015-22 Approbation du compte de gestion communal 2014

Le Compte administratif de l'exercice 2014 de la commune laisse apparaître un excédent global de clôture de 401 484.04€ réparti comme suit :

*Investissement	+ 85 920.03€
*Fonctionnement	+315 564.01€
*Solde	+401 484.04€

Madame la Trésorière propose un compte de gestion laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture de l'exercice 2014 pour le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le compte de gestion présenté par la Trésorière
- de confirmer la concordance et la conformité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion
- d'admettre que les opérations, effectuées par la comptable du Trésor Public au titre de l'exercice 2014 pour le budget communal, sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

2015-23 Approbation du compte de gestion assainissement 2014

Le Compte administratif de l'exercice 2014 du service assainissement laisse apparaître un excédent global de clôture de 288 589.70€ réparti comme suit :

*Investissement	+241 624.50€
*Fonctionnement	+ 46 965.20€
*Solde	+288 589.70€

Madame la Trésorière propose un compte de gestion laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture de l'exercice 2014 pour le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le compte de gestion présenté par la Trésorière
- de confirmer la concordance et la conformité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion
- d'admettre que les opérations, effectuées par la comptable du Trésor Public au titre de l'exercice 2014 pour le budget assainissement, sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

2015-24 Approbation du compte de gestion eau 2014

Le Compte administratif de l'exercice 2014 du service eau laisse apparaître un excédent global de clôture de 206 228.84€ réparti comme suit :

*Investissement	+ 117 611.99€
*Fonctionnement	+ 88 616.85€
*Solde	+ 206 228.84€

Madame la Trésorière propose un compte de gestion laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture de l'exercice 2014 pour le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le compte de gestion présenté par la Trésorière
- de confirmer la concordance et la conformité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion
- d'admettre que les opérations, effectuées par la comptable du Trésor Public au titre de l'exercice 2014 pour le budget eau, sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

2015-25 Affectation du résultat 2014 de la commune

Le compte administratif communal 2014 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 315 564.01€.
Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 85 920.03€,
Considérant l'obligation de couvrir le déficit d'investissement s'il y en a un ou de mettre en réserve pour pallier aux dépenses d'investissement au compte 1068,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter au budget communal 2015 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement au compte 1068 pour 100 000€
- Affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 en recettes d'investissement pour 85 920.03€ arrondi à 85 920€
- Affectation à l'excédent reporté (en recettes de fonctionnement au compte 002) pour 215 564.01€ arrondi à 215 564€.

2015-26 Affectation du résultat 2014 du service assainissement

Le compte administratif du service assainissement 2014 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 46 965.20€.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 241 624.50€,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter au budget assainissement 2015 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 en recettes d'investissement pour 241 624.50€ arrondi à 241 624€
- Affectation à l'excédent reporté (en recettes de fonctionnement au compte 002) pour 46 965.20€ arrondi à 46 965€.

2015-27 Affectation du résultat 2014 du service eau

Le compte administratif du service eau 2014 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 88 616.85€.
Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 117 611.99€,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter au budget eau 2015 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 en recettes d'investissement pour 117 611.99€ arrondi à 117 611€
- Affectation à l'excédent reporté (en recettes de fonctionnement au compte 002) pour 88 616.85€ arrondi à 88 616€.

2015-28 Examen des subventions aux associations

Il est entendu que les élus membres du bureau d'une des associations présentes sur la liste ne participent pas au vote des subventions les concernant,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la liste des subventions aux différentes associations selon le tableau ci-joint pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2015 selon le tableau ci-joint.

SECTION DE FONCTIONNEMENT
Détail des subventions et participations - votées au BP 2015-
Annexe à la délibération n° 2015-28 du Conseil Municipal du 26/03/2015

Articles	Dépenses	PROPOSITIONS 2015	SUBVENTIONS VOTEES POUR 2015
6574	Subventions aux associations	14 571.00 €	14 571.00 €
	Amicale du Personnel	2 600.00 €	2 600.00 €
	Anciens combattants	504.00 €	504.00 €
	Anciens combattants - organisation congrès	0.00 €	0.00 €
	APE (Association des Parents d'Elèves)	172.00 €	172.00 €
	Association Détente et loisirs	321.00 €	321.00 €
	Association Int8tion Directe puis nouveau nom Int8tion (Danse Hip Hop)	150.00 €	150.00 €
	Compagnie d'Arc	357.00 €	357.00 €
	Magic Danse	150.00 €	150.00 €
	Plurielles collections	176.00 €	176.00 €
	Pyrabrion	176.00 €	176.00 €
	RESPEK	150.00 €	150.00 €
	Sauvegarde et nature	212.00 €	212.00 €
	Société de chasse	162.00 €	162.00 €
	Tennis club (dissoute le 30/10/12)	0.00 €	0.00 €
	Vocalys (chorale)	150.00 €	150.00 €
	U.S.P.B. (football)	2 190.00 €	2 190.00 €
	Plessis Patchwork	152.00 €	152.00 €
	Le Plessis Brion pétanque loisirs (créée le 22/02/13)	176.00 €	176.00 €
	Subvention coopérative élémentaire Participation aux voyages et spectacles - 17€/élève	1 275.00 €	1 275.00 €
	Subvention coopérative maternelle (17€/enfant)	748.00 €	748.00 €
6748	Subvention exceptionnelle	2 000.00 €	2 000.00 €
	MUTUELLE COLLECTIVITE (MIE)	4 000.00 €	4 000.00 €
	Provisions	350.00 €	350.00 €
6574 et 6748	Sous-Total	16 171.00 €	16 171.00 €

Subventions pour les associations extérieures

	Donneurs de sang	0.00 €	0.00 €
	Amicale des pompiers de Thourotte	100.00 €	100.00 €
	Mucoviscidose	300.00 €	300.00 €
	Sous-Total	400.00 €	400.00 €
6574 et 6748	TOTAL GENERAL	16 571.00 €	16 571.00 €

2015-29 Vote des taux communaux 2015

Les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 étaient fixés de la façon suivante :

Taxe d'habitation :	16.31%
Taxe foncière sur le bâti :	19.64%
Taxe foncière sur le non bâti :	49.94%
Cotisation foncière des entreprises :	21.60%

Compte tenu de l'état des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 de la Direction Départementale des Finances Publiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de maintenir les taux de 2014 en 2015 comme suit :

Taxe d'habitation :	16.31%
Taxe foncière sur le bâti :	19.64%
Taxe foncière sur le non bâti :	49.94%
Cotisation foncière des entreprises :	21.60%

2015-30 Adoption du budget primitif communal 2015

Vu l'avis de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, vote, par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et pour la section d'investissement par chapitre et par opération individualisée, à 13 voix pour et 2 voix contre, le budget primitif communal 2015 équilibré par section en dépenses et en recettes comme suit :

- *Pour la section de fonctionnement : 1 008 365.00€
- *Pour la section d'investissement : 354 837.00€

2015-31 Adoption du budget primitif assainissement 2015

Vu l'avis de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, vote, par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et pour la section d'investissement par chapitre et par opération individualisée, à 13 voix pour et 2 abstentions, le budget primitif assainissement 2015 équilibré par section en dépenses et en recettes comme suit :

- *Pour la section de fonctionnement : 105 149.00€
- *Pour la section d'investissement : 948 609.00€

2015-32 Adoption du budget primitif eau 2015

Vu l'avis de la commission finances,

Après en avoir délibéré,


le Conseil Municipal, vote, par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et pour la section d'investissement par chapitre et par opération individualisée, à l'unanimité des membres présents et représentés soit 15 voix pour, le budget primitif eau 2015 équilibré par section en dépenses et en recettes comme suit :

*Pour la section de fonctionnement : 113 893.00€

*Pour la section d'investissement : 307 804.00€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.

DELIBERATIONS VISEES PAR LA SOUS-PREFECTURE LE 31/03/2015

The seal is circular with the text 'MAIRIE DE LE PLESSIS-BRIOU' around the top edge and '60' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a tree and a figure. A signature is written across the seal.

Le Maire,
Jean-Pierre DAMIEN